



**Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 8/02/2018 (Villeneuve-de-Rivière)**

**Liste des personnes présentes**

Membres titulaires du collège public : 7	DUCLOS Jean-Yves GASTO-OUSTRIC Magali LOUBEYRE Guy BRILAUD Philippe DOUGNAC Jean-Claude MARTIN Robert NOMDEDEU Raymond
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 2	CASTEX Jean-Bernard DUMAIL Bernard
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 3	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc AUBERDIAC Michel GIMENEZ Philippe
Membres titulaires du collège privé : 5	MERCIER Claire-Emmanuelle RAZONGLES Charles GAUT Patrice ADOUE Jean GOIRAND Georges
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 3	SALLES Yves LASSERRE Gisèle BILHERE Charles
Membres suppléants du collège privé sans voix délibérative : 1	VIALLET Marie
Conseil Régional Occitanie	KOO Elia

**Double-quorum atteint**

21 membres présents dont 17 votants sur 28 : dont 9 membres du collège public (sur 12) et 8 membres du collège privé (sur 16). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Le nombre de membres présents du collège privé est supérieur au nombre des membres du collège public.

**Liste des personnes excusées**

<b>Membres du collège public</b>	LACROIX Nathalie, SIOUTAC Gilbert, PANATIER Danièle
<b>Membre du collège privé</b>	SCHIAVON Françoise, DUCASSÉ Jean-Louis, MARTIN Rémy, TALBOT Julie NEUMAN Jean-Pierre, GODICHAUD Patrick SAUNIER-BORRELL Philippe, VIAN Marion, LAMOUREUX Christian
<b>ASP</b>	RIVOT Véronique
<b>DDT</b>	DEHONDT Aurélie

## Rappel de l'ordre du jour

- Point sur le rapport d'activités 2017 et perspectives de travail 2018
- Révision de la fiche-action 6 "Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs"
- Révision de la répartition de l'enveloppe financière allouée au territoire
- Point sur le travail mené par le groupe « évaluation »
- Présentation de projets pour programmation
  - o Valorisation du château médiéval d'Izaut-de-l'Hôtel (Commune d'Izaut-de-l'Hôtel)
  - o Réhabilitation d'un ancien EHPAD en maison de santé pluriprofessionnelle dans le cadre de la création d'un pôle de santé (Commune de Montréjeau)
- Présentation de projets (analyse préalable)
  - o Rénovation du musée de Saint-Gaudens : muséographie et scénographie (Commune de St-Gaudens)
  - o Maison médicale de Salies-du-Salat (Communauté de commune Cagire Garonne Salat)

## Compte-rendu

Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants. Il constate que le double-quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

### 1/ Point sur le rapport d'activités 2017 et perspectives de travail 2018

#### → Perspectives 2018

- Atteindre 35 % d'engagement (soit 910 000 €), si possible plus en termes de programmation dans la perspective de bénéficier de la réserve de performance qui sera distribuée sur la base de l'évaluation à mi-parcours menée par la Région à l'issue de l'année 2018
- Mener une évaluation à mi-parcours pour faire un point d'étape en milieu de programmation
- Initier un travail sur la coopération
- Participer au joli mois de l'Europe (mois de mai) => [une journée du GAL sera organisée le 18 mai 2018](#)

### 2/ Révision de la fiche-action 6 "Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs"

Il est proposé de valider à nouveau les modifications sur la fiche-action 6 du plan d'actions du GAL qui portent sur les rubriques suivantes :

#### - Type d'opérations :

6.a: Création, aménagement et équipement de maisons de santé pluridisciplinaires ou maisons médicales

#### - Conditions d'éligibilité :

6.a: Le projet doit regrouper au minimum 4 professionnels de santé.

Le projet doit démontrer qu'il constitue une réponse opérationnelle à des besoins identifiés sur la base d'un diagnostic tenant compte notamment de la complémentarité des équipements et services du territoire.

Pour les maisons de santé pluridisciplinaires: le projet de santé doit s'inscrire dans les conditions d'obtention de financements de l'ARS.

#### - Montants et taux d'aide applicable :

Plafond d'aide FEADER pour les maisons médicales : 50 000 €

La fiche-action 6, mise à jour des modifications validées par le Comité de programmation, est jointe au compte-rendu.

**En vertu des articles 6 et 10 de la convention Leader entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, une demande de modification pour une prise d'effet en date du 8 février 2018 sera transmise à la Région et à l'ASP. La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (services instructeurs) sera également informée de cette demande.**

### 3/ Proposition de révision de la répartition de l'enveloppe financière

**10 projets ont été programmés** à ce jour sur 7 fiches-actions représentant **16 % de l'enveloppe globale** soit 415 323,84 €. Par ailleurs, **28 ont été présentés** au GAL (pour analyse préalable).

Un tableau récapitulatif de l'état de la consommation de la maquette faisant apparaître les projets programmés et les projets potentiellement programmables (présentés en analyse préalable\*) est présenté en annexe.

*\* moins l'un d'entre eux : la valorisation des sentiers du boulonnais, qui a été annulé et reporté par la communauté de communes cœur et coteaux de Comminges qui travaille sur un projet à l'échelle du nouveau périmètre*

Le principe retenu par le GAL est de prendre en compte la dynamique de projets existante (sur la base des projets présentés au GAL) tout en conservant des enveloppes suffisantes pour les fiches-actions les moins mobilisées mais qui pourraient néanmoins être sollicitées par la suite. En particulier, concernant les fiches-actions 7 et 8 :

- La dynamique autour d'un projet alimentaire territorial pourrait faire naître des projets
- L'animation menée par le Pays en matière de filière forêt-bois serait susceptible d'engendrer des projets

En cohérence avec ce principe, les transferts suivants ont été validés à l'unanimité :

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montant LEADER dédié	Proposition de modification	Nouveau montant LEADER
1. Mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles locales	140 000 €	+ 60 000 €	200 000 €
2. Renforcer l'innovation pour dynamiser l'attractivité économique	250 000 €	- 100 000 €	150 000 €
3. Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique	350 000 €	+ 50 000 €	400 000 €
4. Développer l'emploi local et dynamiser l'économie en milieu rural	350 000 €	+ 100 000 €	450 000 €
5. Favoriser le maintien et la création de services et équipements de proximité	400 000 €	+ 60 000 €	460 000 €
6. Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs	300 000 €		300 000 €
7. Promouvoir une agriculture locale pérenne et diversifiée	200 000 €	- 75 000 €	125 000 €
8. Faire des ressources naturelles un levier de développement local	200 000 €	- 75 000 €	125 000 €
9. Engager les acteurs du territoire dans la transition énergétique	180 000 €		180 000 €
10. Développer les projets de coopération	50 000 €	- 25 000 €	25 000 €
11. Animer le programme LEADER et diffuser la stratégie	180 000 €	+ 5 000 €	185 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 000 €</b>		<b>2 600 000 €</b>

**Conformément aux articles 4.4.2 et 10 de la convention Leader entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, une notification sera transmise à la Région et à l'ASP informant de cette nouvelle répartition de l'enveloppe financière. La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (services instructeurs) sera également informée de cette modification.**

### 4/ Point sur le travail mené par le groupe « évaluation »

Un travail a été mené en réunion le 9 novembre 2017 pour proposer au Comité Leader des modifications des fiches-actions relatives à l'évaluation du programme et un plan de travail.

Intérêt de l'évaluation du programme :

- être en capacité de rendre compte de l'utilisation de l'enveloppe financière allouée au territoire (à la fois sur le volet quantitatif mais aussi qualitatif),
- permettre d'améliorer la mise en œuvre du programme (pour la fin de la programmation 2014-2020) et dans la perspective d'une prochaine programmation Leader 2021-2027.

#### Propositions de modifications des fiches-actions :

- Sur les questions évaluatives : proposition de modifications des questions évaluatives qui seront en l'état difficiles à renseigner. **A la place des actuelles questions évaluatives, il s'agirait de s'interroger sur la plus-value pour chaque type d'opérations soutenues par LEADER.**

=> La méthode testée sur la fiche-action 1 pour définir la plus-value est proposée au Comité LEADER pour sa mise en œuvre sur l'ensemble des fiches-actions

- Sur les indicateurs cibles : précisions apportées sur la définition et le périmètre de certains indicateurs, et nouveaux indicateurs définis pour l'ensemble des fiches-actions (nombre de projets soutenus par type d'opérations, nombre d'emplois créés ou maintenus, nombre de projets toujours existants, couverture géographique)

**Ces propositions sont validées par le GAL.**

#### Le plan de travail suivant sera mis en œuvre :

- Validation des orientations par le Comité le 08/02/2018

- Réunion du groupe évaluation pour finalisation du travail

- Envoi de la maquette de travail (questions évaluatives, indicateurs) pour validation par le Comité (en avril ou en mai)

- Envoi à la Région

- Mise en œuvre du travail

- Résultats de l'évaluation à mi-parcours présenté et discuté au GAL fin 2018 / début 2019

=> Globalement, 3 temps d'évaluation identifiés : 2018 pour l'évaluation à mi-parcours, 2020 pour l'évaluation en fin de programmation, 2023 pour l'évaluation une fois la fin des paiements

#### **5/ Programmation (notation et sélection éventuelle)**

**Nom du projet : Valorisation du château médiéval d'Izaut-de-l'Hôtel**

**Porteur de projet : Commune d'Izaut-de-l'Hôtel**

**Fiche-action n°1 " Valoriser les ressources patrimoniales et culturelles locales "**

**FEADER sollicité : 24 843,39 € (soit 48% du montant total du projet)**

**Présentation du projet en analyse préalable : 11/10/16**

#### **BUDGET DU PROJET**

<b>Nature des dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montant (€ TTC)</b>
Achat matériaux (sable, gravier, chaux, bois, pierres de taille...)	8 381,29
Achat échafaudage	17 526,00
Location de matériels de chantier	2 961,00
Achat de petits matériels	1 870,03
Prestation d'animation, conseil et communication pour la valorisation du château et des chantiers de conservation et de restauration	6 000,00
Prestation d'animation et d'encadrement des chantiers de conservation (association CHAM : Chantiers Histoires et Architecture Médiévale)	15 000,00
Prestation d'animation, conseil et communication pour la valorisation du château et des chantiers	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>51 738,32</b>

#### **PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET**

Financiers publics nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Etat (préciser) :		
Région : <i>Fond régional d'intervention</i>	3 300,00 €	6,4
Département : <i>Contrat de territoire 2016 et 2017</i>	6 184,62 €	12
Communauté(s) de communes (préciser) : <i>Cagire Garonne Salat</i>	3000,00 €	5,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	12 484,62	24,2
<b>Autofinancement</b>	14 419,31	27,8
<b>Financement FEADER sollicité</b>	<b>24 843,39</b>	<b>48 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 738,32</b>	<b>100 %</b>

## NOTATION DU PROJET

Le détail de la notation est indiqué en annexe 2.

**Notation du projet : 22/30 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 24 843,39 €.

**Nom du projet** : Réhabilitation d'un ancien EHPAD en maison de santé pluriprofessionnelle dans le cadre de la création d'un pôle de santé

Porteur de projet : Commune de Montréjeau

Fiche-action n°6 " Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs "

FEADER sollicité : 100 000 € (soit 9 % du montant total du projet)

Présentation du projet en analyse préalable : 4 avril 2017

Monsieur Brillaud quitte la salle et ne prend pas part à la notation.

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€ HT)
Maîtrise d'œuvre	74 347,70 €
Travaux	1 024 970 €
Repérage amiante + mission de contrôle	16 760
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 077,70 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Financeurs nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Etat (préciser) : DETR + FNA DT	300 000 + 100 000	
Région : CRU Pays Comminges Pyrénées	130 000	
Communauté(s) de communes (préciser) : Communauté de communes cœur et coteaux de Comminges (5C)	130 000	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>660 000</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>356 077,77 €</b>	
<b>Recettes générées par le projet</b> (préciser) : loyer mensuel des professionnels de santé à partir de juin 2018 d'un montant estimé à 4 623 € / mois => recettes non déduites		
<b>Financement privé (fondation...)</b> (préciser) :		
<b>Financement FEADER sollicité</b>	<b>100 000</b>	<b>9 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 077.70 €</b>	<b>100 %</b>

## NOTATION DU PROJET

**Notation du projet : 21/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10
- 2/ La stratégie locale : 10/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/3

**Avis du Comité de programmation :**  favorable  défavorable

**Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000 €.**

Monsieur Brillaud rejoint la salle.

## 6/ Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une subvention du programme LEADER

Deux projets sont présentés :

- Rénovation du musée de Saint-Gaudens : muséographie et scénographie (Commune de St-Gaudens)
- Maison médicale de Salies-du-Salat (Communauté de communes Cagire Garonne Salat)

Les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées par porteur de projet pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

### Rénovation du musée de Saint-Gaudens : muséographie et scénographie

**Porteur de projet : Commune de St-Gaudens**

**Fiche-action n°3 : Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique**

**FEADER sollicité : 100 000 € (soit 30 % du montant total du projet)**

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€ HT)
Travaux de génie civil, électricité, plâtrerie, plomberie et peinture	188 560
Équipement intérieur (aménagement mobilier, scénographie, matériel audio-visuel, traitement des œuvres, système de protection anti-vol)	123 440
Identité visuelle (charte graphique, signalétique, conception de documents)	20 000
Logiciel de billetterie	3000

<b>TOTAL</b>	<b>335 000 €</b>
--------------	------------------

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs publics nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Etat (préciser) : FSIL	167 500 €	50 %
Autofinancement	67 500 €	20 %
<b>Financement FEADER sollicité</b>	<b>100 000 €</b>	<b>30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>335 000 €</b>	<b>100 %</b>

Présentation du projet par Jean-Luc Souyri, adjoint en charge de la culture et de l'animation et Françoise Lasserre, responsable des affaires culturelles de la ville.

Échanges avec le porteur de projet

Jean-Luc Souyri, Françoise Lasserre, Jean-Yves Duclos et Magali Gasto-Oustric quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Monsieur Adoue, Vice-Président du GAL assure l'animation du GAL en l'absence de Monsieur Duclos.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse de la grille	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER		Nécessité de développer la mise en réseau avec d'autres équipements du territoire du Comminges (musées, sites patrimoniaux...) avec par exemple une communication commune
Stratégie locale	Cohérent par rapport aux enjeux touristiques Positionne le musée dans une démarche plus globale notamment en termes de rayonnement territorial	
Faisabilité et après-projet		

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

#### Maison médicale de Salies-du-Salat

**Porteur de projet : Communauté de communes Gagire Garonne Salat**

**Fiche-action n°6 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs**

**FEADER sollicité : 50 000 € (soit 5,3% du montant total du projet)**

#### BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€) = TTC ou x HT
Maîtrise d'œuvre	86 870
Travaux	850 382
Coordination SPS	2 950
Contrôle technique	6 600
<b>TOTAL</b>	<b>946 802 €</b>



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Financeurs publics nationaux sollicités	Montant prévisionnel de l'aide (€)	Taux (%)
Etat (préciser) : DETR	300 000€	31.68%
Département	300 000€	31.68%
<b>SOUS-TOTAL</b>	600 000€	63.36%
<b>Autofinancement</b>	296 802.50€	31.34%
<b>Recettes générées par le projet</b> (préciser) : loyers payés par les professionnels de santé (en cours de définition) qui ne sont pas à déduire		
<b>Financement privé (fondation...)</b> (préciser) :		
<b>Financement FEADER sollicité</b>	<b>50 000€</b>	<b>5.3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>946 802.50€</b>	<b>100 %</b>

Présentation du projet par Bernard Portet, vice-Président, et Cécile Castelle, DGA de la communauté de commune Cagire Garonne Salat

Échanges avec le porteur de projet

Bernard Portet, Cécile Castelle, Jean-Claude Dougnac, Robert Martin, Raymond Nomdedeu et Philippe Gimenez quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
<b>Fondamentaux du programme LEADER</b>		L'ouverture potentielle aux professionnels paramédicaux est pertinente même s'il aurait été plus cohérent d'avoir un projet global intégrant dès le démarrage à la fois les médecins et ces professionnels.
<b>Stratégie locale</b>	Cohérence du projet par rapport aux enjeux du territoire en matière de désertification médicale Le projet répond également aux enjeux spécifiques liés aux thermes de Salies du Salat puisqu'ils dépendent de la présence de médecins à proximité	
<b>Faisabilité et après-projet</b>	Nombre de médecins	

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.

**Monsieur Jean-Yves DUCLOS**

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Pays Comminges Pyrénées  
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées





**Annexe 1 : état de la consommation de l'enveloppe financière sur la base des dossiers programmés et potentiellement programmables**

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montant LEADER dédié	Programmé	%	Reste à programmer	Nombre de projets	Potentiellement programmable (analyse préalable)	Nombre de projets	%
1 - Patrimoine / culture	140 000 €	50 000,00 €	35,71%	90 000 €	1	148 142,07 €	4	141,53%
2 - Innovation / TIC / ESS	250 000 €	0,00 €	0,00%	250 000 €	0	58 507,51 €	2	23,40%
3 - Tourisme	350 000 €	25 520,00 €	7,29%	324 480 €	1	219 680,00 €	3	70,06%
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	350 000 €	72 690,76 €	20,77%	277 309 €	2	211 500,00 €	3	81,20%
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	400 000 €	124 444,00 €	31,11%	275 556 €	2	150 000,00 €	2	68,61%
6 - Equipements et services de proximité (santé)	300 000 €	0,00 €	0	300 000 €	0	250 000,00 €	2	83,33%
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	200 000 €	0,00 €	0,00%	200 000 €	0			0,00%
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	200 000 €	15 235,22 €	7,62%	184 765 €	1			7,62%
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	57 268,10 €	28,63%	122 732 €	1			31,82%
10 - Coopération	50 000 €	0,00 €	0,00%	50 000 €	0	14 810,85 €	1	29,62%
11 - Animation et gestion du GAL	180 000 €	70 165,76 €	38,98%	109 834 €	2	38 281,76 €	1	60,25%
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 000 €</b>	<b>415 323,84 €</b>	<b>15,97%</b>	<b>2 184 676 €</b>	<b>10</b>	<b>1 090 922,19 €</b>	<b>18</b>	<b>57,93%</b>



**Annexe 2 : détail de la notation des dossiers programmés le 08/02/18**

		PROGRAMMATION Valorisation du château médiéval (Commune Izaut-de-l'Hôtel) - Fiche-action n°1-	
1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)			
Critères d'analyse		NOTE FINALE	BAREME
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)		2	/3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)		2	/2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)		1	/2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)		2	/2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)		1	/1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>			
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)		3	/4
2. B. Cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL ? (0, 1, 2 ou 4)		4	/4
2. C, Cohérence avec le projet de territoire du Pays ou le CLS ? (0, 2)		2	/2
2. D. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (1 ou 2)		0	/2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>			
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)		2	/5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en oeuvre du projet (4 points)</b>			
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en oeuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)		1	/1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en oeuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)			NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)		1	/1
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)		1	/1
	<b>NOTE FINALE</b>	<b>22,0</b>	<b>22/30</b>
		Critères faisant l'objet d'une attention particulière	
		NC : Non concerné	

		PROGRAMMATION Maison de Santé pluridisciplinaire (Commune de Montréjeau) - Fiche-action n°6 -	
<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>			
<b>Critères d'analyse</b>		<b>NOTE FINALE</b>	<b>BAREME</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)		3	/3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)		2	/2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)		1	/2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)		1	/2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)		1	/1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>			
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)		3	/4
2. B. Cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL ? (0, 1, 2 ou 4)		4	/4
2. C. Cohérence avec le projet de territoire du Pays ou le CLS ? (0, 2)		2	/2
2. D. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (1 ou 2)		1	/2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>			
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)		2	/5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en oeuvre du projet (4 points)</b>			
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en oeuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)		1	/1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en oeuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)			NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)			NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)			NC
<b>NOTE FINALE</b>		<b>21,0</b>	<b>/28</b>
		Critères faisant l'objet d'une attention particulière pour la sélection du projet	
		NC : Non concerné	